

**SÉANCE  
D'AJOURNEMENT**

Du 30 août 2017 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 18 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Manon Leblanc, Christian Martel et Michel Ouellet.

-----

**245-08-2017**

**Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement du 30 août 2017**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en reportant le point suivant :

- 1.2 Résolution approuvant le regroupement et l'intégration d'offices municipaux d'habitation dans Lanaudière avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie

----- A D O P T É E -----

**Résolution approuvant le regroupement et l'intégration d'offices municipaux d'habitation dans Lanaudière avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie**

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

-----

**246-08-2017**

**Résolution autorisant un ajustement salarial applicable à divers postes-cadres de la Ville de L'Épiphanie**

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice d'équité salariale réalisé en 2016;

CONSIDÉRANT l'ancienneté des employés occupant certains postes-cadres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster les taux de rémunération en lien avec l'ancienneté atteinte et les résultats obtenus de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie procède à un ajustement salarial pour les postes de trésorière, de responsable des services techniques et de responsable des communications suivant la recommandation du comité des ressources humaines.

----- A D O P T É E -----

247-08-2017

**Résolution octroyant le contrat de fourniture de sel de déglacage pour la saison 2017-2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite procéder à l'achat de sel de déglacage pour l'entretien des rues de son territoire pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT les offres suivantes :

Les Entreprises Bourget inc.	92,00 \$ / tonne métrique (achat fait avant la mi-septembre)
	109,00 \$ / tonne métrique (achat fait après la mi-septembre)

Éco-Forma inc.	110,95 \$ / tonne métrique
----------------	----------------------------

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit également faire l'achat d'abrasif humidifié au ABL-30;

CONSIDÉRANT l'offre de Les Entreprises Bourget inc. au coût de 31,00 \$ / tonne métrique;

CONSIDÉRANT que la soumission de Les Entreprises Bourget inc. datée du 28 août 2017 pour du sel de déglacage humidifié au CMH-30 au montant de 92,00 \$/tonne métrique pour une quantité approximative de 200 tonnes métriques et pour l'abrasif humidifié au ABL-30 au montant de 31,00 \$/tonne métrique pour une quantité approximative de 70 tonnes métriques pour la saison 2017-2018, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroi à Les Entreprises Bourget inc. le contrat relatif à la fourniture de sel humidifié au CMH-30 et d'abrasif humidifié au ABL-30 pour la saison 2017-2018.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-330-00-629.

----- A D O P T É E -----

**Période de questions du public**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

248-08-2017

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 18 h 10.

----- A D O P T É E -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

GUYLAINE COMTOIS  
Directrice générale et greffière